

Version FC : 2023/06/08

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Format :	Groupe sur le site de l'institut
Modalités :	Présentiel

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Durée en heures et en jours : *70 heures/10 jours + 21h /3 jours AFGSU*;
- Dates et horaires de la formation : **du 3 avril 2024 au 16 avril 2024 + du 17 au 19 avril 2024**
- Effectif : *3 candidats minimum*,
- Lieu de la formation et modalités d'accès : *IFSanté Chartres 7, rue Philippe Desportes 28000 Chartres en centre-ville proche de l'Hôtel-Dieu* ;
- Conditions d'accueil : *se présenter au secrétariat d'accueil 10 minutes avant le début de la formation* ;
- Date limite d'inscription : **15 mars 2024**.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Contact : Référent handicap : PEPINEAU Marion par mail : mpepineau@ch-chartres.fr

MORIN Christine par mail : cmorin@ch-chartres.fr

L'institut garantit la confidentialité des informations et du traitement de votre demande.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Public : tout public, pas de condition de diplôme requis ;
- **Pré-requis** :
 - **permis de conduire B** depuis au moins 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
 - **certificat médical de non-contre-indication** à la profession d'auxiliaire ambulancier **délivré par un médecin agréé**;
 - Etre à jour des **vaccinations** conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France .

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de :

Former les intéressés au métier d'auxiliaire ambulancier, au regard de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Les objectifs opérationnels (ou compétences professionnelles) visés à l'issue de cette formation sont:-

- Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections ;
- Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence ;
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients ;
- Assurer la sécurité du transport sanitaire ;
- Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession ;

Version FC : 2023/06/08

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

- Participer, avec l'ambulancier diplômé d'Etat, à la prise en charge des urgences relatives ou vitales.

CONTENU

Introduction et recueil des attentes des stagiaires.

I- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 :

Protection, alerte, mise en œuvre des gestes de secours et d'urgence adaptés, bilan, installation du patient en position d'attente et conditionnement du patient en vue de son évacuation.

II- Hygiène et prévention :

Prévention des infections, précautions standards, précautions complémentaires, Mettre en œuvre l'accompagnement apporté à la personne soignée.

III- Déontologie:

Rôle et mission de l'auxiliaire ambulancier, règles de prise en charge des transports, documentation et cadre réglementaire.

IV- Règles du transport sanitaire :

Déontologie, gestion administrative du transport, respect des règles de sécurité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : Méthodes actives, simulation en santé, analyse de pratiques
- Matériel pédagogique :
 - Salle de cours : matériel informatique, vidéoprojecteur, paperboard;
 - Salle de CESU.

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis /compétences liées aux objectifs opérationnels définis :

Version FC : 2023/06/08

SE FORMER AU METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Connaissances ou compétences	Modalités d'évaluation (QUIZZ, exercices...)	Critères d'évaluation (%de réussite, ou comparaison entrée et sortie de formation...)
Etre capable d'appliquer les règles d'hygiène et de participer à la prévention de la transmission des infections.	Questionnaire de connaissances Mise en situation	Au regard de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.
Etre capable d'utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.		
Etre capable d'assurer la sécurité du transport sanitaire.		
Etre capable d'alerter et mettre en œuvre des gestes de secours.	Mise en situation.	Attestation de présence de formation et attestation de formation Gestes et Soins d'urgences.

- Evaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.
- NB : évaluation à froid à 3 mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de formation et attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2).

TARIF ET CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif : **1105 €** par participant (coût intégrant l'AFGSU)

INTERVENANTS

Formateurs /contributeurs de l'IFSanté Chartres.

CONTACT

Secrétariat de l'institut

Tél. : 02.37.30.30.86

Fax : 02.37.30.32.49

secifsi@ch-chartres.fr